

AVIS DE LA CIRCULATION


Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange « Festival Skoda Garage S. Tewes 2026 »

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 19 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art. 1^{er} :

Le dimanche le 12 juillet 2026, de 10h00 à 19h00, le stationnement est interdit sur toute la longueur et des deux côtés des voies suivantes, à l'exception des véhicules participant à la manifestation :

- Rue de Cessange
- Chemin Brommesheck
- Rue des Champs
- Rue de la Gare
- Rue de la Vallée
- Rue de Merl



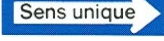
Cette disposition est indiquée par le signal routier C, 18 .

Art. 2 :

Pendant la même période, une circulation à sens unique est instaurée dans la direction suivante (voir fig. 1) :

- CR179 (Zone industrielle Grasbèsch),
- Rue de Cessange,
- Chemin Brommesheck,
- Rue des Champs,
- Rue de la Gare,
- Rue de la Vallée,
- Rue de Merl.

Le passage pour les services de secours doit être garanti sur toute longueur du sens unique.

Cette disposition est indiquée par les signaux C,1a  ; E13a  ; E13b .

Art. 3 :

Pendant la même période, la circulation est interdite, à l'exception des véhicules des vélos participant à la manifestation, dans :

- Rue Léon Laval, à hauteur de l'immeuble n°26.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a .

Art. 4 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS

Circuits prévus pour l'événement « Festival Skoda Garage S.Tewes »

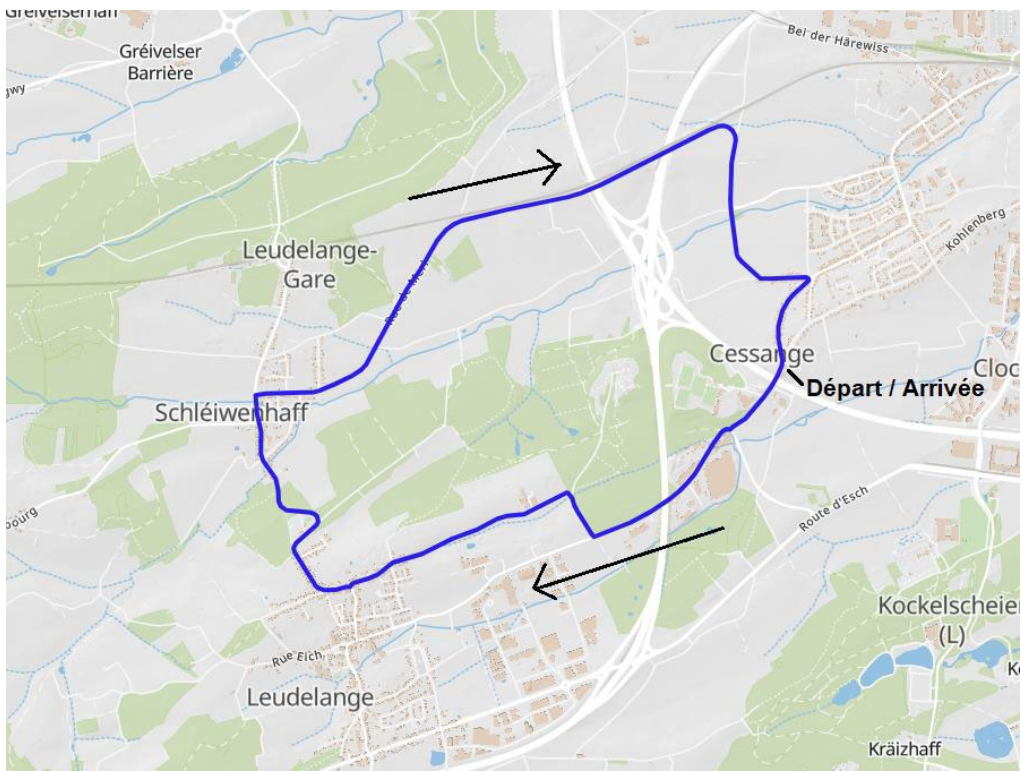


fig.1